

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DE FRASNE ET DU VAL DU DRUGEON

Conseil de communauté – procès-verbal du 31 octobre 2017

Lieu : Centre d'accueil à COURVIÈRES - 20 h.

Votants :

Bannans	Claude Dussouillez	X
	Louis Girod	X
Bonnevaux	Monique Brulport	X
	Jean-Louis Néault	X
Boujailles	Gérard Paulin	X
	Fabrice Picard	X
Bouverans	Rémi Débois	X
	Cyril Valion	X
Bulle	Michel Gresset	Pouvoir à D. Ménétrier
	Dominique Ménétrier	X
Courvières	Yannick Fabre	X
	Eric Liégeon	X
Dompierre les Tilleuls	Michel Beuque	X
	Jean-Claude Trouttet	X

Frasne	Philippe Alpy	X
	Isabelle Elisabeth	Pouvoir à B. Trouttet
	Maud Franey-Saillard	Pouvoir à G. Perrin
	Guy Perrin	X
	Hélène Poulin	Pouvoir à D. Vallet
	Bruno Trouttet	X
	Denis Vallet	X
La Rivière Drugeon	Hervé Claudet	X
	Christian Vallet	X
	Yannick Vuittenez	X
Vaux et Chantegrue	Pascal Lanquetin	X
	Pierre Nicod	X
	Xavier Vionnet	X

Secrétaire de séance : Yannick Fabre

Ordre du jour :

APPROBATION Du COMPTE-RENDU DU 12 SEPTEMBRE 2017

ADMINISTRATION GENERALE

Renouvellement du contrat de travail de Mr David REYMOND

Proposition de prestations de services du personnel CFD auprès des communes CFD

Renouvellement du contrat de travail de Mme Mylène GARANTO

FINANCES

Attribution des fonds de concours 2017 aux communes de la CFD

ASSAINISSEMENT

Transfert des compétences « Eau » et « Assainissement » : information sur l'aide financière de l'Agence de l'Eau

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZAE – Aménagement du territoire

Info : ZAE point sur les ventes

SPORT JEUNESSE SOLIDARITÉ

Evolution de la Régie Nordique du Domaine de la Haute-Joux en Syndicat Mixte : approbation de la modification, approbation des statuts ; désignation des représentants

Renouvellement de l'adhésion au dispositif départemental d'apprentissage du ski de fond

Info : bilan de la Semaine Bleue

TOURISME – ANIMATIONS

Equiperment en signalétique 2017 : demandes de subventions (modification de la délibération du 27.06.2017)

Office de tourisme de destination : principes de participation financière retenus

CULTURE – COMMUNICATION

Engagement de la CFD dans un Contrat de Coopération Culturelle avec le Département du Doubs

Avenant à la convention Musicart's pour les ateliers à la médiathèque

INFRASTRUCTURES

Vente du hangar situé à Dompierre les Tilleuls : modification de l'identité de l'acheteur

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Mr le Maire de Courvières souhaite la bienvenue à l'assemblée et donne la parole à Monsieur le Président qui ouvre la séance.

1) - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 12 SEPTEMBRE 2017

Monsieur le Président soumet à l'assemblée, pour approbation, le compte rendu du précédent conseil communautaire.

Sans observation, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2) - ADMINISTRATION GENERALE

2.1. Renouvellement du contrat de travail de Mr David REYMOND

Monsieur le Président rappelle que le contrat de travail de M. David Reymond a été renouvelé le 16 novembre 2016 pour un an au grade d'éducateur sportif, en remplacement de Michel Vuillemin.

Ce poste n'étant pas pourvu par un agent titulaire, une vacance de poste a été faite auprès du Centre de Gestion, comme à chaque fin de contrat, le 15.11.2017.

En l'absence de candidatures statutaires au grade d'éducateur sportif correspondant au profil du poste, le contrat de travail de Mr Reymond sera renouvelé pour un an aux mêmes conditions que précédemment.

2.2. Prestation de services du personnel CFD auprès des communes (délibération n° 58)

Monsieur le Président indique que le Bureau des Maires a évoqué la complexité croissante des demandes de subventions ou de montage de projets et par conséquent la difficulté que rencontrent les communes pour les mener à bien. C'est dans ce cadre qu'une prestation de services assurée par le personnel de la CFD, en l'occurrence Mylène GARANTO, pourrait être envisagée pour un coût horaire de 19 € comprenant assurances, salaires, charges et frais de gestion de 5%. Les heures effectuées seraient facturées quelle que soit l'issue de la demande, au vu d'une convention précisant les modalités d'intervention.

Sur interrogation de Monsieur Yannick Fabre, Monsieur le Président précise que cette proposition n'est pas motivée par la volonté de renouveler le contrat de travail de Madame Garanto proposé au point suivant, mais bien pour apporter un appui aux communes et sur demande des maires. En outre, les dossiers CFD que suit Madame Garanto ne sont pas achevés : contrat de ruralité, aménagements de chemins de randonnée. Par ailleurs, les contrats de territoire avec la Région et le Département vont demander du temps.

Monsieur Philippe Alpy pense qu'il faut veiller aux appels à projet et donc en amont, disposer d'une liste de projets à proposer, d'où l'intérêt de disposer d'ingénierie territoriale pour y répondre dans les meilleurs délais.

Monsieur Xavier Vionnet observe que c'est une richesse et une chance que de pouvoir mutualiser le personnel, ce qui n'est pas forcément aisé car celui-ci doit savoir s'adapter pour travailler avec plusieurs interlocuteurs, ce qui est le cas de Madame Garanto.

Monsieur Michel Beauque pense que le fonctionnement des contrats d'économie d'énergie mériterait une information en conseil municipal.

Les échanges terminés, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, acceptent cette proposition et autorise le Président à signer la convention à intervenir.

2.3. **Renouvellement du contrat de travail de Mme Mylène GARANTO**

Le contrat de Mme Garanto se termine le 20 novembre.

Pour prolonger les missions que la CFD lui a confiées et pour répondre aux besoins évoqués au point 2.2, Monsieur le Président propose de renouveler le contrat de travail de Madame Garanto pour un an, soit jusqu'au 20.11.2018.

Les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, acceptent cette proposition. L'autorisation de recruter des agents contractuels ayant été donnée au président par délibération n° 2016-07-55 du 12 juillet 2016, visée le 5 août, une délibération spécifique n'est pas nécessaire.

3) - FINANCES

3.1. Attribution des fonds de concours 2017 aux communes de la CFD (délibération n° 59)

Comme chaque année depuis 2012, année d'instauration de la FPU (*Fiscalité Professionnelle Unique*), la CFD doit reverser aux communes, sous forme de fonds de concours, les dotations et la fiscalité qu'elle a perçue en lieu et place des communes, en plus de l'ACTP (*Attribution de Compensation de la Taxe Professionnelle*) soit un total de 347 249.65 € comme l'indique le tableau déjà transmis aux conseillers communautaires.

Toutes les communes de la CFD ont délibéré à ce jour pour solliciter le versement de fonds de concours par la CFD, dont les montants pour l'année 2017 figurent ci-dessous :

	Fonds de concours n° 1	Fonds de concours n° 2	Fonds de concours n° 3	TOTAL
Bannans	6 107,06 €	1 426,09 €	23 395,59 €	30 928,74 €
Bonnevaux	1 415,39 €	13 443,15 €	12 121,75 €	26 980,29 €
Boujailles	1 304,91 €	1 065,79 €	14 106,64 €	16 477,34 €
Bouverans	915,53 €	67,55 €	12 056,20 €	13 039,28 €
Bulle	2 626,11 €	84,24 €	13 995,77 €	16 706,12 €
Courvières	520,70 €	1 158,27 €	7 588,58 €	9 267,55 €
Dompierre-les-Tilleuls	1 676,20 €	30,33 €	7 834,47 €	9 541,00 €
Frasne	6 257,38 €	43 609,90 €	107 470,64 €	157 337,92 €
La Rivière-Drugeon	6 969,16 €	797,58 €	29 905,35 €	37 672,09 €
Vaux-et-Chantegrue	5 191,56 €	185,96 €	23 921,80 €	29 299,32 €
TOTAL	32 984,00 €	61 868,86 €	252 396,79 €	347 249,65 €

Rappel : la hausse de fiscalité « ménages » votée cette année engendre une recette supplémentaire de 185 000 € intégralement reversée aux communes.

L'exposé de Monsieur le Président entendu, les membres du conseil communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- décident de verser aux communes ci-dessus d'ici le 31.12.2017 la somme de 32 984 €. Cette somme est inscrite au compte 7419 « *versement sur DGF* ».
- décident de verser aux communes ci-dessus d'ici le 31.12.2017 la somme de 61 868.86 €. Cette somme est inscrite au compte 657341 « *subvention de fonctionnement aux communes membres du groupement* ».
- décident de verser aux communes ci-dessus d'ici le 31.12.2017 la somme de 252 396.79 €. Cette somme est inscrite au compte 739113 « *versements conventionnels de fiscalité* ».

4) - ASSAINISSEMENT

4.1. Transfert des compétences Eau et Assainissement : information sur l'aide financière de l'Agence de l'Eau

En préambule, Monsieur le Président indique que malgré certaines rumeurs, la compétence « Eau potable » sera bien transférée le 1^{er} janvier 2020 conformément aux dispositions de la loi NOTRe.

Monsieur Philippe Alpy confirme qu'effectivement aucune modification n'est à attendre sur ce volet là, mais qu'en revanche, il est possible qu'un changement intervienne sur l'exercice de la compétence GEMAPI (*Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations*) car les EPCI ne sont pas tous en capacité d'assumer cette compétence ; les départements l'exerçant déjà pourraient continuer à le faire.

Pour ce qui concerne le dossier CFD, et suite à la réunion dans les locaux de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, M Johann GRANADOS a exposé un contexte plutôt alarmiste sur l'attribution de la subvention dans le cadre du dossier remis en juillet dernier.

Premier constat, concernant les investissements liés aux postes (voir récap ci-dessous), sur les 24 500 €, seuls les 3000 € de SIG sont éligibles à la subvention. Les véhicules, tablettes et ordinateurs ne sont plus pris en compte dans le montant subventionné par l'agence.

Concernant le diagnostic assainissement de 345 570€, les marchés doivent être réceptionnés avant le 31 décembre 2017 afin d'être passés en commission à l'agence courant mars 2018. L'agence ne garantit aucunement la prise en charge d'un tel montant, ce qui met la CFD dans une situation délicate avec le risque de lancer un marché auprès d'un bureau d'étude, d'un montant avoisinant les 350 000 € sans avoir aucune certitude quant à la prise en charge de 80 % du montant total qui sera « réellement » attribué en mars 2018.

M. Granados en a profité pour nous annoncer une baisse significative des primes d'épurations (62 844 € en 2017 par exemple) à partir de l'année prochaine, avec une évolution toujours plus pessimiste pour les années à venir.

Monsieur Philippe Alpy indique que l'arbitrage de l'Agence de l'Eau est à la marge.

5) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZAE – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

5.1. ZAE : point sur les acquisitions et installations

Monsieur le Président fait le point :

7 lots vendus :

- Lots 12 et 13 : SCI Perce-Neige (EG Agencement)
Installation dans les locaux depuis juin
- Lot 18 : SCI JAC (SARL Lefevre)
Installation dans les locaux depuis mai
- Lot 29 : SCI EM (SARL Houtaud Sécurité Incendie)
Installation dans les locaux depuis septembre
- Lot 28 : SCI EMT (Disco Power)
En cours d'aménagement intérieur du bâtiment
- Lot 3 : SAS Rusthul Bétons
Centrale en fonctionnement depuis fin juillet
- Lot 20 : SCI METIS (Electricité Guyon-Villemagne)
Travaux de construction du bâtiment en cours

6 lots réservés :

- Lot 19 : SCI du Terroir (Créa Bois)
PC obtenu le 17/09/2017 : en attente de signature de l'acte de vente
Travaux de plateformage et construction devraient commencer cet automne

- Lot 5 : SCI Athome Investissement (OGELEC)
PC obtenu le 17/09/2017 : en attente de signature de l'acte de vente
Travaux de plateformage devraient commencer fin octobre
- Lot 2 : BTP Loiget Lonchamp
1ers plans présentés le 11/10/2017 : en attente du visa 1 de l'architecte conseil
- Lot 26 : SARL Simplement Chocolat
Signature du contrat de réservation le 30/08/2017
En attente des 1ers plans pour visa de l'architecte conseil
- Lot 27 : SCI ABG (Sarl Balade Irlandaise)
Signature du contrat de réservation le 08/10/2017
En attente des 1ers plans pour visa de l'architecte conseil
- Lot 25 : GD Constructions
Contrat + arrhes de 3 000 € reçus le 17/10
Projet : bâtiment de stockage de matériel (à mi-chemin entre le siège à Etalans et les chantiers de constructions qu'ils développent sur le Haut-Doubs et Haut-Jura)

2 projets sont en cours d'étude sur le lot 6 et les lots 15/16

6) - SPORT – JEUNESSE - SOLIDARITÉ

6.1. Evolution de la Régie Nordique du Domaine de la Haute-Joux en Syndicat Mixte : approbation de la modification de structure, approbation des statuts ; désignation des représentants (délibérations n° 60, 61, 62)

Délibération n° 60 :

Monsieur le Président rappelle la dissolution du SIDANEP (*Syndicat mixte de développement et d'aménagement du Pays de Nozeroy et des Planches en Montagne*) du fait de son intégration dans le périmètre de la communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura le 1^{er} janvier 2017, et subséquemment la dissolution de la Régie Nordique de la Haute Joux à laquelle la communauté de communes du plateau de Frasné et du Val du Drugeon adhérait jusque-là.

Pour assurer la continuité de la gestion technique et financière du domaine skiable de la Haute Joux, la création d'un syndicat mixte intercommunautaire « de gestion du domaine nordique de la Haute-Joux » a été préconisée par les services de l'Etat, composé de la communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura et de la communauté de communes du plateau de Frasné et du Val du Drugeon.

L'exposé du Président entendu, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés acceptent le principe de l'évolution de la Régie Nordique de la Haute Joux en syndicat mixte fermé.

En ce qui concerne les statuts du Syndicat mixte fermé de gestion du domaine nordique de la Haute-Joux, un projet a été élaboré et visé par les services de la Préfecture du Jura.

Les principales modifications par rapport aux statuts de la Régie sont :

- La suppression des compétences de communication promotion (à confier par prestation à l'office de tourisme)
- La suppression de la mention selon laquelle les chalets d'accueil ne sont pas compris dans les biens du syndicat, cette non mise à disposition devant être traitée dans le procès-verbal de mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la gestion, damage, perception des redevances.
- La suppression d'un collège de socio-professionnels avec voix délibérative (non légal dans un syndicat), remplacé par la mise en place dans le Syndicat d'un comité consultatif technique du nordique dont la composition sera définie par le règlement intérieur du syndicat.

Délibération n° 61 :

En référence à la délibération n° 2017-10-60 validant le principe de faire évoluer la Régie de la Haute Joux en Syndicat mixte fermé, Monsieur le Président donne lecture des statuts dudit syndicat « Syndicat Mixte de Gestion du domaine nordique de la Haute-Joux ».

Après avoir pris connaissance des statuts du Syndicat Mixte de gestion du domaine nordique de la Haute-Joux, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, en acceptent les termes.

Délibération n° 62 :

Conformément aux statuts du Syndicat Mixte de Gestion du domaine nordique de la Haute Joux validés par délibération n° 2017-10-61, Monsieur le Président indique que 6 délégués doivent être désignés pour siéger au comité syndical.

L'exposé de Monsieur le Président entendu, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, désignent les élus suivants :

1. Claude DUSSOUILLEZ
2. Philippe ALPY
3. Jean-Louis NEAULT
4. Xavier VIONNET
5. Guy PERRIN
6. Eric LIEGEON

6.2. Renouvellement de l'adhésion au dispositif départemental d'apprentissage du ski de fond (délibération n° 63)

Monsieur le Président rappelle le dispositif mis en place par le Département du Doubs, visant à développer la pratique du ski de fond dans les écoles primaires.

La CFD ayant intégré ce dispositif depuis de nombreuses années, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décident de reconduire l'opération de janvier à mars 2018 et autorisent Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec le Département qui attribue à la CFD une subvention pour cette période.

L'intervention du moniteur de ski dans les écoles débutant le 1^{er} décembre 2017, les frais de salaire correspondant pris en charge par la CFD seront facturés à la communauté de communes Altitude 800 au prorata des heures effectuées dans les écoles de son territoire ayant bénéficié du dispositif.

6.3. Bilan de la Semaine Bleue

Monsieur Dominique Ménétrier indique que 15 animations ont été programmées par Mesdames Dumont et Staszak, du 2 au 6 octobre dernier, avec des nouveautés : Yoga, Qi Kong, apiculture, peinture, qui ont rencontré un vif succès, mais aussi des classiques comme la Marche Bleue qui réunit toujours autant de participants.

Au total, près de 160 inscriptions (153 en 2016) sur la semaine pour environ 85 participants (80 en 2016). Seules les séances de création de produits cosmétiques maison proposée par le CPIE et de jeux proposés par Lud-Haut-Doubs ont été annulées faute de participants. A noter également, le renouvellement de l'initiative de la commune de Vaux, ayant organisé une soirée autour d'une dictée intergénérationnelle, qui a malheureusement compté très peu de participants. La reconduction de cette action n'est donc pas prévue.

A noter cette année 2 temps forts : la soirée cinéma à Bulle avec le film « *Retour au pays natal* » d'Alain Baptizet qui a reçu un bel enthousiasme de la part des 35 personnes venues assister à la projection, et bien entendu le spectacle de clôture « *Histoire(s) de famille(s)* » à Bonnevaux qui a littéralement conquis la quarantaine de spectateurs.

Cette semaine événementielle est une occasion de faire remarquer l'investissement de nombreux bénévoles et partenaires qui contribuent pleinement à l'animation du territoire.

7) - TOURISME – ANIMATIONS

7.1. Equipement en signalétique 2017 : demandes de subventions (modification de la délibération du 27.06.2017) - (délibération n° 64)

Monsieur le Président rappelle la délibération du 27.06.2017 autorisant l'installation d'équipement signalétique concernant le sentier de la Croix de la Bèche, le sentier du village de Bonnevaux et les liaisons douces, ainsi que l'autorisation de solliciter les financements auprès du Département et du Commissariat de Massif.

Pour les liaisons douces, une intervention départementale à hauteur de 40% du coût total HT de l'opération avait été sollicitée. Or, la Commission permanente du Département ne souhaite pas participer à plus de 30 % du coût total HT de l'opération.

L'exposé de Monsieur le Président entendu, les membres du conseil communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Valident l'engagement de l'ensemble des réalisations et autorise le président à signer tout document nécessaire à la conduite de cette opération dans le cadre de la procédure adaptée et des montants autorisés.
- Décident de l'inscription des crédits nécessaires au budget ;
- Décident de solliciter un financement de 50% au Conseil Départemental au titre des sentiers inscrit au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée), soit un montant de 6 446 € ;
- Décident de solliciter un financement de 30% au Conseil Départemental au titre des liaisons douces, soit un montant de 6 959,03 € ;
- Décident de solliciter un financement de 30% au Commissariat de Massif du Jura au titre des liaisons douces et dans le cadre de la mesure 1.1 « accroître la durabilité des systèmes de mobilité dans le massif » de la convention de Massif, soit un montant de 6 959.03 € ;
- Autorisent le Président à solliciter des crédits de financements auprès d'autres partenaires, collectivités, et de l'Etat (contrat de ruralité, ...)
- Décident que la Communauté de Communes prendra à sa charge les financements non acquis.

7.2. Office de tourisme de destination : principes de participation financière retenus

Monsieur Gérard Paulin rappelle que plusieurs réunions de comité de pilotage pour la préfiguration d'un office de tourisme de destination ont déjà eu lieu au niveau du syndicat mixte du Pays du Haut-Doubs.

A l'heure actuelle de la réflexion, voici ce qui est proposé :

- Un office de tourisme sous forme associative regroupant tous les offices de tourisme existants et les communautés de communes du Haut Doubs, créé au 1^{er} janvier 2019.
- L'institution de la taxe de séjour à partir du 1^{er} janvier 2019 pour les communautés de communes qui ne l'ont pas encore instituée (à savoir la CFD et la CCA 800)
- Un montant de taxe de séjour harmonisé sur toutes les communautés de communes, au tarif le plus élevé de la zone à savoir 0.75 € par nuit et par personne pour une chambre d'hôtes.
- Le reversement du produit de la taxe de séjour à l'Office de tourisme (décision de principe puisque ce n'est pas légalement obligatoire dans une association).
- La détermination des participations des Communautés de communes à l'Office de tourisme, pour la part additionnelle à la taxe de séjour, calculée en fonction d'un « coefficient de touristicité » qui a été mis en place par le Pays.

Ce calcul amène à une participation de la CFD de 29 500 € annuels suivant le « coefficient de touristicité » mais qui serait ramenée à 9 500 € dans un premier temps, soit 7 500 € qui correspondent à la somme actuellement versée par la CFD à l'Office de tourisme de Pontarlier en tant que « participation additionnelle » et 2 000 € à percevoir sur la taxe de séjour (selon une estimation du Pays basée sur un potentiel de 171 lits sur la CFD.. multipliés par 12 € par an).

La réflexion n'a pas encore statué sur le montant additionnel à verser en cas de taxe de séjour inférieur au montant prévu.

A noter que pour la CCA 800 par exemple, le montant de la participation à l'Office de tourisme passe de zéro à 7 500 € dont 7 000 € de taxe de séjour escomptée...

Actuellement, la décomposition des participations entre montant de la taxe de séjour et participation additionnelle des Communautés de communes du Grand Pontarlier, Montbenoît, Lacs et Montagnes du Haut Doubs n'est pas connue pour 2016 ni 2017. L'année de référence n'a pas non plus été arrêtée pour le montant de taxe de séjour reversé, ni le principe d'une augmentation de ce reversement en fonction de l'augmentation du produit de la taxe.

Les modalités de collecte, gestion, perception, contrôle de la taxe de séjour n'ont pas non plus été fixées (soit qu'elle soit confiée au futur Office de tourisme soit qu'elle soit gérée par les Communautés de communes).

D'un avis unanime, les membres du conseil communautaire jugent ces bases de calcul inacceptables et demandent qu'un courrier soit adressé au Président du syndicat mixte du Pays du Haut-Doubs pour demander des explications sur le futur fonctionnement proposé.

8) - CULTURE – COMMUNICATION

8.1. Engagement de la CFD dans un Contrat de Coopération Culturelle avec le Département du Doubs (délibération reportée en janvier)

Monsieur Dominique Ménétrier fait part de la rencontre avec Messieurs Pierre Bourlhonne et Philippe Rahon (service du Département) au sujet de la préparation technique du contrat de Coopération Culturelle le 8 septembre. Suite à cette rencontre, la commission « Culture », l'ACI et Musicart's ont été réunis lundi 2 octobre afin de décider des actions et projets sur lesquelles la subvention pourrait être affectée. Des fiches actions ont été réalisées pour toutes celles inscrites dans ce contrat. Nous rappelons que ce contrat de coopération sera signé pour une durée de 3 ans, avec avenant annuel précisant la reconduction d'actions répondant aux objectifs préalablement fixés. Nous sommes partis sur une année scolaire.

Le Département ayant budgétisé **12 000 €** pour la signature d'un nouveau contrat en 2017, la commission départementale qui aura lieu en novembre statuera sur le versement de cette subvention fin 2017.

Une délibération sera proposée en janvier 2018 pour autoriser Monsieur le Président à signer ce contrat, et après que Madame la Présidente du Département aura présenté le projet C@P25 le 30 novembre prochain.

8.2. Avenant n° 1 à la convention 2017 avec l'association Musicart's (délibération n° 65)

Monsieur Dominique Ménétrier, après avoir rappelé que sur délibération n° 2017-03-12 du 28 mars 2017 visée le 3 avril, une convention de partenariat a été signée le 5 avril 2017 avec l'association MUSICART'S pour l'année 2017, propose d'ajouter deux points à cette convention :

- 1) Mise à disposition gratuite des locaux de la médiathèque intercommunale le lundi de 16 h 30 à 17 h 30, pour l'animation de l'éveil musical.
- 2) Prise en charge financière de la programmation de 3 ateliers « Baby music » sur l'année 2017-2018, le mercredi matin de 9 h 30 à 10 h pour le public préscolaire, assurée par un professeur de l'école de musique pour un coût total de 70 €.

Les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, acceptent la prise en compte des deux points ci-dessus et autorisent Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 à intervenir.

9) - INFRASTRUCTURES

9.1. Vente du hangar : modification de l'identité de l'acheteur (délibération n°66)

Monsieur le Président rappelle la délibération n° 2016-10-75 validant la vente d'un bâtiment référence ci-dessous à la société « IOTTI Frères », 18 Grande Rue à DOMPIERRE LES TILLEULS, SIRET n° 811 082 171 00018 « activité de soutien aux cultures », au prix de 55 000 € :

Lieu : DOMPIERRE LES TILLEULS 25560 – 3 Rue du Stade
Sol sur lequel il repose : Section C n° 670 d'une contenance de 10 a 56 ca

Il indique que l'acquisition de ce bien situé 3 Rue du Stade à Dompierre les Tilleuls, désormais cadastré section AA n° 0048 pour une contenance de 10a 60 ca est réalisée par

la **Société Civile Immobilière « PIROULARDE »** - capital de 1 300 € - dont le siège est à Dompierre les Tilleuls, 18 Grande Rue et immatriculée au RCS de Besançon sous le numéro SIREN 825 319 981, et non plus par la société « IOTTI Frères ».

L'exposé de Monsieur le Président entendu, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés acceptent la vente du bien précité à la SCI PIROULARDE » dans les mêmes termes que ceux indiqués par délibération n° 2016-10-75 et mandatent Monsieur le Président pour accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette décision et procéder à la signature de l'acte de vente.

10) - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

10.1. Information sur la restructuration du collège Emile Laroue à Frasne

Monsieur Philippe Alpy informe l'assemblée qu'un comité de pilotage s'est réuni dernièrement. Pour suivre l'évolution démographique du territoire, le projet est porté à l'accueil de 500 élèves au lieu des 400 actuels. La consultation de maîtrise d'œuvre est en cours pour des travaux prévus en 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50 et se termine par le verre de l'amitié offert par la commune de Courvières.

Le Président,
Claude DUSSOUILLEZ.

